



Fédération Française des Ports de Plaisance : Défendre, représenter et promouvoir...

Jeudi 30 mai 2013 – Assemblée Nationale

FFPP

17, rue Bocquillon - 75015 Paris

T : 01 43 35 26 26

www.ffports-plaisance.com

Contact Presse : Sylvie Blin

T : 01 40 53 97 03 - sylvie@sylvieblin.com



Fédération Française des Ports de Plaisance



Les métiers de la plaisance représentent une activité économique à part entière que la FFPP a pour objectif de faire reconnaître à sa juste valeur

La Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir les métiers de la plaisance en France et à l'étranger. Elle compte 310 ports de plaisance français adhérents, à flot ou à sec, et représente 80 % des places à flot et à terre des ports maritimes, fluviaux et lacustres. Elle est composée de huit associations ou unions régionales affiliées qui couvrent les littoraux de la France continentale, de la Corse, des Dom-Tom et d'une partie des eaux intérieures. S'y ajoutent de nombreux ports adhérents directs de la façade atlantique.

L'ensemble de ces ports sont représentés au niveau national par l'intermédiaire d'élus qui siègent au conseil d'administration de la FFPP, mais également par des permanents référents régionaux avec lesquels la FFPP entretient des liens étroits pour mener à bien les actions et animer les groupes de travail fédéraux et régionaux.

La FFPP est le seul interlocuteur officiel et reconnu pour représenter les professionnels des ports de plaisance auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, des administrations, des instances paritaires, des organismes techniques, de formation et des médias, au plan national et à l'international. Elle est représentée au sein des principaux réseaux institutionnels de la profession. Elle participe activement à la promotion de la filière nautique au travers du Comité pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance (CODCAP) qu'elle a co-créé.

Elle déploie ses actions en fédérant l'ensemble des pays qui bordent la Méditerranée et la façade grand Ouest grâce à des initiatives comme TRANSEUROPE MARINAS, PASSEPORT ESCALES dans le Morbihan ou encore le programme Nautique Espace Atlantique (NEA2) qui ont tous en commun de faciliter la plaisance à l'échelon européen.

Elle préside le Groupement européen de coopération Odyssea (GEC Odyssea) qui est soutenu conventionnellement par l'Association des Elus du Littoral (ANEL) et par l'Association nationale des Maires des Stations classées et des Communes touristiques (ANMSCCT). Elle participe aux travaux d'ICOMIA qui représente les intérêts économiques des ports de plaisance au niveau mondial.

La FFPP représente les gestionnaires des ports de plaisance à de nombreuses manifestations (Salon nautique international de Paris, organisation du défi des personnels des ports de plaisance La Bordée, co-organisation des Trophées de l'escale, jury au label Pavillon Bleu des ports de plaisance et des communes...).

FFPP : LES CHANTIERS 2013

- Le dragage des ports de plaisance. Expérimentation d'une solution de bio traitement des vases portuaires écologiques et économiques.
- La recherche de l'équilibre entre plaisance et développement durable via la démarche "Ports propres" et sa certification européenne "Clean Harbour".
- La fiscalité directe locale.
- Un programme de mise à niveau des haltes fluviales et lacustres sur les dix prochaines années est à l'étude par la FFPP et Voies navigables de France. Les programmes "Ports propres" et Odyssea seront déclinés sur le volet fluvial et lacustre.



Ports de plaisance : un impact économique majeur

La FFPP a présenté, le 25 mai 2011, la première étude panoramique sur les ports de plaisance français, intitulée *Ports de plaisance : premier bilan et perspectives* (226 réponses sur 301 adhérents).

Cette enquête portait sur 4 axes : le rôle économique des ports de plaisance pour le développement et le rayonnement du territoire, l'emploi direct et induit, l'offre et la demande de places de port, la politique environnementale.

Les ports de plaisance (78 % maritimes, 11 % fluviaux, 11 % lacustres) génèrent 900 millions d'euros d'activité globale.

En 2010, ils ont enregistré 520 000 bateaux en escales représentant 3,55 millions de nuitées. La nuitée est valorisée en moyenne à 150 euros par bateau (restauration, achats d'équipements ou de loisirs).

Les escales ayant un poids considérable dans l'économie du littoral, le déploiement du programme Odyssea permettra d'intensifier les liens économiques entre les ports et leur environnement en élargissant l'offre culturelle, gastronomique et de loisirs proposée aux plaisanciers.

Un gisement d'emplois

En 2010, les personnels des ports de plaisance représentent 2 283 emplois directs (7,6 salariés directs en moyenne dans un port). S'y ajoutent 20 310 emplois indirects (professionnels de la plaisance, de la restauration, loueurs et prestataires de services sur les ports). Dix places de port génèrent environ un emploi indirect.

Les places

L'enquête de la FFPP quantifie la capacité d'accueil totale en France à plus de 250 000 places (203 096 pour les adhérents FFPP) dont 17 % à terre (hors places de mouillage, organisées ou non). 35 % de ces places sont en PACA, 19 % en Bretagne, 19 % en Languedoc-Roussillon, 11 % en adhérents directs (Atlantique, Dom-Tom, Est, Rhône), 7 % en Manche Mer du Nord, 4 % en Corse). Environ 5 820 places ont été créées entre 2006 et 2010. En 2011, le potentiel total de gain de places estimé par la FFPP était de 9 724 sur l'ensemble du littoral.

LISTES D'ATTENTE

- L'enquête permet d'estimer à 41 775 le nombre réel de demandes en liste d'attente.
- Après extrapolation, il apparaît que chaque port attribue en moyenne une quarantaine de places par an.
- En 2011, suivant la taille du bateau et la zone demandée, le délai d'attente allait de 4 à 6 ans. Les ports à sec offrent des perspectives de croissance.
- Serge Pallarès, président de la FFPP précise : "Actuellement, le nombre de postes en attente se situe probablement entre 25 000 et 30 000, diminution liée aux conséquences de la crise, aux démarches d'optimisation de l'espace menées par les gestionnaires de ports et à la création de 8 000 à 10 000 places supplémentaires depuis l'étude présentée par la FFPP en 2011."



La politique environnementale

La FFPP incite ses adhérents à mener des projets cohérents avec ses engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement, notamment dans le cadre du label Ports Propres. En matière de politique environnementale, la Région PACA est en pointe, suivie de la Bretagne.

57 % des ports français sont équipés d'une aire de carénage normalisée (83 % de la capacité totale en places); 58 % disposent d'une déchetterie (70 % de la capacité totale en places); 46 % ont un équipement de traitement des eaux grises et noires (64 % de la capacité d'accueil totale); 69 % ont mis en place un dispositif de collecte pour le traitement des huiles (88 % de la capacité d'accueil totale).



Le port de plaisance, acteur de l'économie locale

La plaisance est devenue une composante essentielle du tourisme. Les territoires portuaires sont des zones très attractives pour les clients des ports de plaisance et pour les touristes.

Le port de plaisance doit être intégré dans la stratégie locale de développement touristique car il structure sa ville. Ce n'est pas simplement un parking à bateaux, c'est un lieu de vie, un carrefour d'activités et de services susceptible d'attirer à la fois les plaisanciers, les touristes et la population locale.

Les commerces, restaurants, bars, hôtels présents sur le port constituent une offre globale. Animations et événementiels confortent son attractivité (compétitions nautiques, manifestations liées au patrimoine maritime et à la pêche, salons nautiques...).

Cent places de ports génèrent un emploi direct et 10 emplois induits. Une nuitée est valorisée en moyenne à 150 euros par bateau (enquête FFPP). L'activité des ports de plaisance permet de réinjecter environ 162 millions d'euros par an dans l'économie nationale.

L'accueil d'événements de dimension internationale conforte un port en tant que porte d'entrée économique et touristique de son territoire. Ainsi, l'Armada, Tonnerre de Brest, la Semaine du Golfe, les Voiles de St Tropez entre autres, sont de grandes fêtes populaires (animations, concerts, feux d'artifices gratuits) au même titre que les départs des courses en mer, toujours très prisés !



Ports de plaisance : des projets structurants

"Les ports de plaisance jouent un rôle important dans le développement durable, représentent un atout économique et touristique majeur pour les régions et offrent des opportunités d'activité et d'emploi, rappelle Serge Pallarès, président de la FFPP. Pourtant, il existe souvent une dichotomie entre l'outil de plaisance et l'outil de promotion touristique d'un territoire.

Le port de plaisance est la porte d'entrée du territoire, le maillon essentiel d'une chaîne de découverte de la mer, de son histoire, de ses richesses naturelles ou économiques. Le programme Odyssea, qui permet d'améliorer l'impact économique et culturel d'un port de plaisance sur son territoire, est l'un des plus grands projets lancés par la Fédération Française des Ports de Plaisance. C'est le tourisme bleu du XXI^e siècle, qu'il soit fluvial, lacustre ou côtier.

Il s'agit de fédérer le monde économique autour du port qui devient la pierre angulaire de sa zone d'influence. C'est la mise en place de l'économie portuaire au service du territoire. Une ville-port Odyssea répond à un cahier des charges, ce qui lui donne une légitimité sur l'activité économique, sociale et culturelle de son territoire.



Des pôles touristiques innovants : Odyssea et Le Marin

ODYSSEA

Le projet est porté par la FFPP au niveau français. Le Groupement européen de coopération (GEC) Odyssea coordonne le projet à l'échelle européenne, avec comme chefs de file la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce. Actuellement centré sur la Méditerranée, Odyssea sera élargi à l'Arc Atlantique en 2014.

Odyssea, réseau de villes-ports liées à leur terroir, se veut un modèle territorial innovant de développement durable, un projet stratégique pour les 21 pays de Méditerranée.

Odyssea, qui a obtenu le label UPM (Union pour la Méditerranée) vise à donner aux touristes et aux plaisanciers des outils de lecture et d'interprétation des paysages et du patrimoine en transformant chaque capitainerie en comptoir culturel maritime multimédia. Ainsi se crée une nouvelle interactivité entre les ports, les plaisanciers et les touristes, et le port de plaisance devient un acteur solidaire de son territoire identitaire, touristique et culturel.

Odyssea vise à équiper les offices de tourisme et les capitaineries de dispositifs communs destinés à faciliter la réservation des escales depuis n'importe quel port partenaire du projet et à offrir des services pour organiser le séjour des plaisanciers.

Odyssea doit permettre aux usagers du ports (plaisanciers, promeneurs, touristes, habitants) de découvrir le littoral et le terroir, notamment par les biais des TIC (bornes interactives, smartphones, applications...). L'offre se décline autour d'escales à thème (escale culture et patrimoine, saveurs et art de vivre, nature et découverte,

nautique). Les villes qui adhèrent au programme doivent signer une charte de développement durable.

Ces nouveaux comptoirs culturels constituent une vitrine et une boutique pour les producteurs locaux en facilitant la réservation et la vente de leurs produits.

Mis en oeuvre dans le bassin méditerranéen (France, Espagne, Italie, Maroc), le géoportail Odyssea permet aux plaisanciers d'accéder en un clic à des fonctionnalités de réservation d'emplacement et d'organiser leur approvisionnement et leur séjour. Ce portail favorisera le cabotage et l'accès aux offres touristiques patrimoniales et naturelles des territoires.

La mise en réseau Odyssea des ports, des villes et des communes rurales environnantes a obtenu l'accord de l'Institut européen des itinéraires culturels pour entamer son processus de labellisation "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe".

Odyssea a pour ambition de faire des gestionnaires de ports des acteurs centraux de la promotion des territoires portuaires afin que les ports de plaisance deviennent les vecteurs d'un développement économique solidaire incluant l'avant et l'arrière-pays des bases nautique maritimes, fluviales ou lacustres.

LE MARIN

Le Marin (Martinique), première destination des îles de la Caraïbe sud pour le nautisme et la plaisance, est titulaire du "Pavillon Bleu" depuis 2006 et Commune touristique depuis le 14 février 2012.

Le PLU privilégie 2 axes : la plaisance et le golf, les commerces et les services. Parallèlement, la municipalité souhaite poursuivre sa politique de protection et de mise en valeur des espaces naturels (70 % du territoire en zones naturelles et agricoles) et de consolidation sociale.

Le futur golf de Grand Fond devrait conforter la position du Marin en tant que pôle touristique et générer une nouvelle économie, avec un parcours de 18 trous, un club house de 1 000 m², une résidence hôtelière d'une quarantaine de chambres, un centre de thalassothérapie et une cinquantaine de villas (investissement : 50 millions d'euros, environ 90 emplois à temps plein).

Un nouveau centre de carénage, appelé à être le plus important de la Caraïbe sud (plus de 18 millions d'euros d'investissement), permettra la maintenance de yachts, de méga yachts et de navires de commerce.

Il pérennisera les 19 métiers de la mer actuellement sur site, créera une nouvelle offre de services dédiés au nautisme et fixera une main-d'oeuvre qualifiée dans le sud de la Martinique.

En 2012, le port de plaisance a enregistré 221 escales de yachts et méga yachts en provenance d'Europe et des Etats-Unis (2 530 nuitées, 3,4 millions d'euros de recettes pour le commerce, le transport, l'avitaillement...).

Dynamiser le front de mer et le bourg

Le projet d'aménagement du front de mer et du bourg participe au développement du Marin en tant que pôle nautique et touristique. Il s'articule autour d'espaces commerciaux extérieurs (marché extérieur, terrasses), d'un secteur dédié à l'activité pêche traditionnelle, d'un terminal inter-îles, d'un port de pêche et de commerce réaménagé.

La création d'un accueil croisière et grande plaisance constituera un nouvel outil pour le port qui a reçu le Trophée de l'Escale en 2012 pour la qualité de l'environnement, de l'accueil et la facilité d'accès aux services locaux. En tant qu'escale représentant 22 % des arrivées de bateaux de croisière en Martinique (35 escales prévues en 2013), Le Marin souhaite contribuer au développement d'une croisière à haute contribution. En 2012, le port de plaisance a accueilli 52 000 plaisanciers (dont 27 000 passages). Le Marin totalise 75 % des escales de plaisanciers en Martinique.

Le projet intègre également la présence de liaisons douces (piétons et vélos) en bord de mer, d'espaces publics (plage, jardins, esplanades), la création de restaurants "les pieds dans l'eau", d'une annexe au centre nautique, d'espaces d'expositions et de manifestations culturelles, d'aires de stationnement et le traitement des bâtiments (façades et abords).

Le parc ethno botanique, initié par la Ville et finalisé en 2008, s'insère dans cette démarche globale en tant que lieu de protection de la faune et de la flore locales, de recherche scientifique et d'éducation à l'environnement.

SUIVRE L'ACTIVITE DES PORTS DE PLAISANCE

- L'observatoire des ports de plaisance a été créé par la charte d'engagement et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance, signée en décembre 2008 par le ministère du développement durable, la FFPP et l'ANEL.

- Sa base de données sur les ports de plaisance français maritimes et fluviaux permet d'établir des statistiques sur les capacités d'accueil, les démarches qualité, l'activité, les installations, les listes d'attente, les emplois, les projets, les types de structures exploitantes aux niveaux national, régional et départemental. Les résultats des enquêtes menées par l'observatoire sont disponibles dans la rubrique observatoire des ports de plaisance sur le site www.mer.gouv.fr